

Date de convocation : 20 mars 2017

PRÉSENTS : C. BRUNAUD ; J-J. LAMY ; N. SENAMAUD ; M. DOIRAT ; S. NANY ;
A. DEBORD ; M. MATHIEU ; Y. PINAUD ; V. COMBELLE ; C. PELTIER ;
C. VIDAL ; J. BRUN ; M-P. LARDY ; P. BOILEAU.

ABSENT AVEC DÉLÉGATION : V. GATINIER délégation à S. NANY ;
C. PUYCHAFFRAY délégation à J. BRUN ;
M. OLIVET délégation à N. SENAMAUD ;
J. MANDON délégation à M-P. LARDY ;
K. DELAGNIER délégation à P. BOILEAU.

Secrétaire de séance : S. NANY

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2017 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :

1. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2016 :

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant la régularité et la concordance des opérations :
 - 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

2. Budget Lotissement – Approbation du Compte de Gestion 2016 :

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant la régularité et la concordance des opérations :
 - 4- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 5- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 6- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

3. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 et soumet à l'assemblée la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

- réuni sous la présidence de M. Sébastien NANY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. BRUNAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		271 334,00 €	56 218,29 €		56 218,29 €	271 334,00 €
Opérations de l'exercice	1 226 950,54 €	1 328 270,94 €	699 551,51 €	722 377,97 €	1 926 502,05 €	2 050 648,91 €
TOTAUX	1 226 950,54 €	1 599 604,94 €	755 769,80 €	722 377,97 €	1 982 720,34 €	2 321 982,91 €
Résultats de clôture		372 654,40 €	33 391,83 €			339 262,57 €
Restes à réaliser			16 980,00 €	129 658,00 €	16 980,00 €	129 658,00 €
TOTAUX CUMULES	1 226 950,54 €	1 599 604,94 €	772 749,80 €	852 035,97 €	1 999 700,34 €	2 451 640,91 €
RÉSULTATS DEFINITIFS		372 654,40 €		79 286,17 €		451 940,57 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2016

Adoptée à l'unanimité

4. Budget Lotissement – Approbation du Compte Administratif 2016 :

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 et soumet à l'assemblée la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

- réuni sous la présidence de M. Sébastien NANY, délibérant sur le compte administratif du Lotissement de l'exercice 2016 dressé par M. BRUNAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif du Lotissement, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du Lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT

Résultats reportés		26 291,18 €	26 291,18 €		26 291,18 €	26 291,18 €
Opérations de l'exercice	1 537,02 €	5 723,84 €	4 186,82 €	0,00 €	5 723,84 €	5 723,84 €
TOTAUX	1 537,02 €	32 015,02 €	30 478,00 €	0,00 €	32 015,02 €	32 015,02 €
Résultats de clôture		30 478,00 €	30 478,00 €			0,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 537,02 €	32 015,02 €	30 478,00 €	0,00 €	32 015,02 €	32 015,02 €
RESULTATS DEFINITIFS		30 478,00 €	30 478,00 €			0,00 €

2° Constate, pour la comptabilité du Budget Lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif du Lotissement tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2016

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Adoptée à l'unanimité

5. Budget Principal – Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 226 950,54 €	1 328 270,94 €	271 334,00 €
- INVESTISSEMENT	699 551,51 €	722 377,97 €	-56 218,29 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice	22 826,46 €
- Solde d'exécution cumulé	-33 391,83 €

Restes à Réaliser au 31/12/2016

- Dépenses d'investissement	16 980,00 €
- Recettes d'investissement	129 658,00 €
- Solde	112 678,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-33 391,83 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	112 678,00 €
Besoin de financement total	79 286,17 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	101 320,40 €
- Résultat antérieur	271 334,00 €
Total à Affecter	372 654,40 €

Décide :

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2017)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2017)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2017)	372 654,40 €

Adoptée à l'unanimité

6. Budget Lotissement – Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 537,02 €	5 723,84 €	26 291,18 €
- INVESTISSEMENT	4 186,82 €	0,00 €	-26 291,18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice	-4 186,82 €
- Solde d'exécution cumulé	-30 478,00 €

Restes à Réaliser au 31/12/2016

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-30 478,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Besoin de financement total	-30 478,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	4 186,82 €
- Résultat antérieur	26 291,18 €
Total à Affecter	30 478,00 €

Décide :

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2017)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2017)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2017)	30 478,00 €

Adoptée à l'unanimité

7. Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2017 :

Monsieur Sébastien NANY, Adjoint au Maire présente le projet de Budget Primitif 2017.

Monsieur Pierre BOILEAU, Conseiller Municipal interroge Monsieur le Maire sur la possibilité d'obtenir des subventions dans le cadre des projets d'achat de matériels informatiques pour l'école.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il existe des financements par Limoges Métropole mais jusqu'à un certain plafond sur des périodes de six années. La commune ayant déjà bénéficié récemment de ce type de financement il apparaît compliqué de pouvoir les obtenir cette année.

Toutefois, il est précisé que de nouveaux financements sont ouverts par Limoges Métropole dans le cadre des câblages réseaux.

Des projets sont à l'étude et en attente de devis.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

- Se voit proposer par Monsieur le Maire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	1 537 118,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	309 500,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés	560 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	196 000,00 €
Chapitre 66 – Charges Financières	90 000,00 €
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles	6 000,00 €
Charges 68 – Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	32 000,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	85 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	231 145,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 473,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 537 118,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	203 800,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	649 715,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	214 599,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	84 800,00 €
Chapitre 013 – Atténuations des charges	10 000,00 €
Charges 76 – Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 500,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	372 654,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	1 140 642,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	730 000,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	79 659,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	7 070,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	165 521,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en-cours	125 000,00 €
Ligne 001 – Déficit antérieur reporté	33 392,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	1 140 642,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	231 145,00 €
Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 473,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	390 000,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	477 024,00 €

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2017 tel qu'il vient de lui être présenté

Adoptée à l'unanimité

8. Budget Lotissement – Approbation du Budget Primitif 2017 :

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil municipal,

- Se voit proposer par Monsieur le Maire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 du Lotissement suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	36 201,84 €
Chapitre 66 – Charges Financières	1 297,60 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	34 904,24 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	36 201,84 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	5 723,84 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	30 478,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	34 904,24 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 426,24 €
Ligne 001 – Déficit antérieur reporté	30 478,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	34 904,24 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	34 904,24 €

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2017 du Lotissement tel qu'il vient de lui être présenté

Adoptée à l'unanimité

9. Vote des taux d'imposition 2017

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil Municipal,

- S'est vu présenté un projet de budget équilibré avec un montant du produit de la fiscalité de 573 715,00 €.
- Se voit proposer d'augmenter les taux d'imposition 2017, de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) :	+ 1,00 %
- Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) :	+ 2,15 %
- Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) :	+ 1,00 %

- Prend connaissance du détail suivant :

	Bases 2016	Taux 2016	Produits des taxes	Bases 2017	Variation en %	Produits à taux constant	Taux 2017	variation en %	Produits des taxes	Variation en %
Taxe d'Habitation	1 899 593	16,89%	320 841	1 913 000	0,71%	323 106	17,06%	1,00%	326 358	1,72%
Taxe Foncière (Bâti)	1 208 210	17,10%	206 604	1 227 000	1,56%	209 817	17,47%	2,15%	214 357	3,75%
Taxe Foncière (Non-Bâti)	43 177	75,17%	32 456	43 500	0,75%	32 699	75,92%	1,00%	33 025	1,75%
TOTAUX			559 901			565 622			573 740	

Après avoir entendu l'exposé du maire, Monsieur Pierre BOILEAU, Conseiller Municipal, souhaite exprimer le fait qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 1 % ou 2,15 % car l'augmentation des bases n'est pas prise en compte dans ce pourcentage d'augmentation.

Monsieur Sébastien NANY, Adjoint au Maire, exprime le fait que la Commune n'a pas la maîtrise sur les bases fiscales .

DÉCIDE :

- De FIXER les taux d'imposition de l'année 2017 de la manière suivante :
 - Taxe d'Habitation (TH) : + 17,06 %
 - Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : + 17,47 %
 - Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) : + 75,92 %

POUR : 17 voix / CONTRE : 2 voix / ABSTENTIONS : 0 voix

10. Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués :

La délibération suivante a été prise :

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-12
- **Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment ses articles 97 et 99,
- **Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.
- Considérant que ce décret porte l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022 au 1er janvier 2017.
- Considérant qu'il convient d'appliquer ce nouvel indice terminal aux indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués.
- Après avoir entendu l'exposé du maire ;

DÉCIDE :

- De FIXER les montants des indemnités de la manière suivante :

Maire : 37,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoins au Maire : 12,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseillers délégués : 3,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adoptée à l'unanimité

11. Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur :

Suite à la demande de la trésorerie d'Ambazac, la délibération suivante a été prise :

Le Conseil Municipal,

- Se voit proposer, par Mme BESANÇON, Trésorière de la Commune, un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur dont la liste est jointe en annexe ;
- Se voit rappeler qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6542 – Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Après délibération,

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau joint en annexe ;
- DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget principal 2017.

ANNEXE

1994 T-121	DIVERS FRAIS CDT	50,43	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000195	FAURE .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000209	FOUCAUD YVONNE	92,38	Combinaison infructueuse d actes
1998 T-237	FRANCE TELECOM UNITE	994,95	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000279	LALIRAN .	625,04	Combinaison infructueuse d actes
2008 R-11-77	LAMBERT PATRICE .	5,95	RAR inférieur seuil poursuite
2008 R-15-87	LAMBERT PATRICE .	15,5	Combinaison infructueuse d actes
2008 R-5-77	LAMBERT PATRICE .	6,05	RAR inférieur seuil poursuite
2001 T-900047000288	LAUMOND LUCIEN .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000308	LIMOTRANS .	625,04	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000310	LIMOUSIN SEMI REMORQU	625,04	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000329	MARCHADIER .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000337	MARZIN .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000345	MAZABRAUD ANDRE .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2000 T-900215000047	MONTAGNAC JEAN-LOUIS	72,25	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900046000047	MONTAGNAC JEAN-LOUIS	193,1	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000356	MONTAGNAC JEAN-LOUIS	120,43	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000366	MOREAU MICHEL .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2009 R-10-58	MOUGNAUD NATHALIE .	0,95	RAR inférieur seuil poursuite
2001 T-900047000378	NARDOU MONIQUE .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000388	NIVET PIERRE .	146,05	Combinaison infructueuse d actes
2000 T-900063000020	RAFFRAY .	7,32	RAR inférieur seuil poursuite
2000 T-900116000023	RAFFRAY .	21,95	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000016	THOUVENIN .	92,38	Combinaison infructueuse d actes
2001 T-900047000316	VERDIER .	107,93	Combinaison infructueuse d actes
2000 T-900062000499	VILLEMAZET ANDRE .	586,32	Combinaison infructueuse d actes

TOTAL

5624,47

URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :

1. Révision simplifiée du PLU

Les demandes sont à l'instruction auprès d'un cabinet d'études mandaté pour ce dossier.

2. Gestion des biens de section

Afin de disposer de foncier pour le développement d'éventuels projets sur le territoire communal, il est envisagé de mettre en place une commission de travail visant à transférer les différents biens de sections dans le domaine communal.

Cette possibilité est offerte aux communes dans certains cas spécifiques : entretien du terrain par la commune depuis plusieurs années, prise en charge des impôts des biens de section par la commune...

Une étude est ainsi lancée afin de voir ce qu'il serait possible de transférer.

INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :

1. Point sur les travaux de voirie 2017 :

Marc DOIRAT, Adjoint au Maire en charge des travaux, fait le compte-rendu de la dernière commission voirie ayant eu lieu à Limoges Métropole. Lors de cette commission, l'enveloppe financière dédiée aux investissements pour la voirie de Bonnac-la-Côte a été estimée à environ 100 000 €. Ce chiffre ne semble pas conforme aux attentes de la commune, suite aux échanges avec les services de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole en fin d'année 2016.

Des précisions seront à demander sur le chiffrage de cette enveloppe afin d'avoir une meilleure lecture des travaux compris dedans.

Une remarque importante a été faite concernant le budget de fonctionnement voirie, pour l'année 2017. En effet, l'évolution du mode de récupération de la TVA permet d'envisager un certain nombre de travaux sur les crédits de fonctionnement au lieu de les imputer sur la section d'investissement.

Ainsi, une nouvelle répartition sera mise en œuvre en 2017, nécessitant une attention toute particulière de la part de la commune.

ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :

1. Subventions de fonctionnement versées à des associations et autres personnes de droit privé :

Monsieur Jean-Jacques LAMY, Adjoint au Maire, présente les travaux de la Commission Attractivité, développement local et animation, ayant procédé à la répartition de l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations.

La répartition suivante a été présentée :

Associations	Subventions 2016	Proposition de Subventions 2017	Evolution entre 2016 et 2017
Bonnac Loisirs (BL)	321,00 €	339,00 €	+ 18,00 €
Bonnac Loisirs Rando	522,00 €	538,00 €	+ 16,00 €
Bonnac Loisirs VTT	362,00 €	339,00 €	- 23,00 €
Bonnac Loisirs Tennis de table	402,00 €	405,00 €	+ 3,00 €
Bonnac Loisirs Art Floral	321,00 €	339,00 €	+ 18,00 €
Bonnac Loisirs Chorale	281,00 €	272,00 €	- 9,00 €
Bonnac Loisirs Gym et Zumba	321,00 €	272,00 €	- 49,00 €
Bonnac Loisirs Couture Plaisirs	281,00 €	306,00 €	+ 25,00 €
Bonnac Loisirs Football	603,00 €	604,00 €	+ 1,00 €
Total Bonnac Loisirs	3 414,00 €	3 414,00 €	0,00 €
Comité des Fêtes	362,00 € *	0,00 €	- 362,00 €
A.D.P.E.	402,00 €	438,00 €	+ 36,00 €
Canipat 87	402,00 €	472,00 €	+ 70,00 €
Culture en Plein Champs	362,00 €	372,00 €	+ 10,00 €
Echos Bonnac	281,00 €	272,00 €	- 9,00 €
A.C.C.A.	402,00 €	372,00 €	- 30,00 €
La Bogue	280,00 €	239,00 €	- 41,00 €
Cré Art Soie	280,00 €	239,00 €	- 41,00 €
Bonnac Athlétisme	603,00 €	604,00 €	+ 1,00 €
Panda Basket Club	362,00 €	438,00 €	+ 76,00 €
Viet Vo Dao	150,00 €	438,00 €	+ 288,00 €
Total Associations Hors Bonnac Loisirs	3 886,00 €	3 884,00 €	+ 2,00 €

Associations	Subventions 2016	Proposition de Subventions 2017	Evolution entre 2016 et 2017
Mutualité Française Limousine (DSP Crèche)	80 186,00 €	80 846,00 €	+ 700,00 €
Association des Maires et Élus de la Haute-Vienne	374,45 €	406,00 €	+ 31,55 €
A.C.A.R.P.A.	783,00 €	800,00 €	+ 17,00 €
A.TEC 87	1 360,24 €	1 500,00 €	+ 139,76 €
Fourrière Départementale de la Haute-Vienne (SPA)	1 038,60 €	1 016,00 €	- 22,60 €
Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne	133,35 €	135,00 €	+ 1,65 €
GDF des monts de Blond et d'Ambazac	0,00 €	20,00 €	+ 20,00 €
Total Associations Hors Commune	83 875,64 €	84 723,00 €	+ 847,36 €

Dépenses Imprévues	0,00 €	979,00 €	+ 979,00 €
---------------------------	---------------	-----------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL ARTICLE 6574	90 813,64 €	93 000,00 €	+ 2 186,36 €
-----------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------

* Le Comité des Fêtes s'était vu attribuer une subvention de 362 € en 2016 mais n'en a pas demandé le versement, ayant interrompu ses activités. En 2017, il n'a pas sollicité de subvention.

Monsieur Pierre BOILEAU, Conseiller Municipal demande si la commune a accès aux bilans financiers des associations.

M. Jean-Jacques LAMY, Adjoint au Maire, répond que les associations transmettent effectivement ce type de document lors de leur demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :

1. Point sur le projet de construction de 10 logements par Limoges Habitat :

Une réunion entre Limoges Habitat et les différents services de Limoges Métropole a été mise en place par l'intermédiaire de la commune.

Cette rencontre a permis de lever un certain nombre d'interrogation, même si certains éléments méritent encore quelques études avant le dépôt du permis de construire.

Lors du prochain Conseil Municipal, le nom donné à ce projet pourra être présenté puisqu'après avoir recensé les différentes propositions, et procédé à un premier vote interne, 3 noms se semblent se dégager :

- Le Clos du Pass'Âge
- Les Jardins du Bourg
- Le Clos de l'Europe

QUESTIONS DIVERSES :

M. Pierre BOILEAU, Conseiller Municipal, souhaiterait un point sur le développement de la fibre optique sur le territoire de la commune.

M. Le Maire, lui précise que le dossier évolue positivement. La fibre est arrivée aux portes de la mairie pour ce qui est de la liaison des mairies financée par Limoges Métropole.

Pour les habitants de la commune, la fibre est arrivée au bourg par la route de Leychoisier. La prochaine étape sera donc l'installation des armoires télécom au niveau de la Place de l'Europe.

Fin de séance à 22h45